

Le maillage vert à Jette

Règlement du Concours photos 2016

Art. 1 : Le concours "Maillage vert" récompense les plus belles photos de la nature Jettoise.

Art. 2 : Le concours se répartit en cinq catégories :

- 1^{ère} catégorie : les animaux sauvages dans la ville (mammifères, oiseaux, insectes, batraciens, poissons...);
- 2^e catégorie : la nature spontanée dans l'espace public ;
- 3^e catégorie : la nature dans son jardin ;
- 4^e catégorie : la nature sauvage dans nos parcs et nos bois ;
- 5^e catégorie : mon potager.

Art. 3 : Le concours s'adresse à tous les habitants de la commune de Jette.

Art. 4 : Ne sont cependant pas autorisés à y participer : les membres du jury et les professionnels ainsi que toute personne (physique ou morale) ayant recours à ces derniers pour la réalisation des photos proposées au concours.

Art. 5 : Le concours se déroulera du 1^{er} mai au 15 septembre 2016, date limite de dépôt des photos.

Art. 6 : Chaque participant peut participer à toutes les catégories avec un maximum de 5 photos au total. Les photos sont libres de droits et pourront être utilisées par la Commune pour diverses publications (Jette Info, site web,...).

Art. 7 : Le lieu et la date de prise de vue doivent être mentionnés pour chaque photo.

Art. 8 : Pour pouvoir participer au concours, les candidats devront envoyer de préférence les photos sous format numérique. Les photos seront préférentiellement envoyées par « We transfer » (<https://www.wetransfer.com>) accompagnées du bulletin de participation à l'adresse mail ddo@jette.irisnet.be. Les photos peuvent également être déposées sur une clé USB avec le bulletin de participation au bureau du service Développement durable (Rue Léon Theodor 108, 3^{ème} étage). Les photos papier sont également acceptées mais dans ce cas, une photo de taille A4 ou A3 sera demandée.

Art. 9 : Le jury est composé d'une délégation du réseau des Eco-Ambassadeurs de Jette. Ses décisions seront sans appel et il ne sera donné aucune suite aux courriers relatifs à ce concours.

Art. 10 : Seuls les 3 premiers de chaque catégorie seront classés et recevront un cadeau. Toutes les photos des participants seront exposées, sauf si le nombre de participant est trop élevé. Dans ce cas, seules les photos des gagnants seront exposées.

Art. 11 : Tous les participants seront invités par écrit à la remise des prix qui aura lieu entre novembre et décembre 2016.

Art. 12 : Tout ce qui n'est pas prévu dans le présent règlement sera tranché par le jury.

Art. 13 : Par leur seule adhésion, les participants reconnaissent avoir pris connaissance de ce règlement et l'acceptent.

Plus d'information sur le concours :

Commune de Jette
Service Développement durable
Coralie Meeus ou Ilse Desmet
ddo@jette.irisnet.be – 02/422.31.03
Rue Léon Theodor 108, 1090 Jette

Une initiative de l'Echevine de l'Environnement, Claire Vandevivere, et du réseau des Eco-ambassadeurs Jettois, avec le soutien du Collège des Bourgmestres et Echevins de Jette.

Le maillage vert à Jette

Bulletin de participation au concours photos 2016

Formulaire à envoyer à l'adresse mail ddo@jette.irisnet.be ou à déposer au bureau du service Développement durable (Rue Léon Theodor 108, 3^{ème} étage)

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Email : Tél. :

Date de naissance :

Déclare participer au concours photos, avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

Liste des photos présentées (We transfert : <https://www.wetransfer.com>) :

N°	Catégorie	Titre de la photo et/ou légende	Date de la prise de vue	Lieu de la prise de vue

Fait à Jette, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Pour les candidats mineurs : autorisation parentale de participation et d'exposition, dans le cadre du concours photos organisé par la commune de Jette

Je soussigné(e) Mademoiselle, Madame, Monsieur

Autorise mon enfant, nommé

Né(e) le/...../..... à

A se porter candidat au concours photos organisé par la commune de Jette. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Fait à le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Une initiative de l'Echevine de l'Environnement, Claire Vandevivere, et du réseau des Eco-ambassadeurs Jettois, avec le soutien du Collège des Bourgmestre et Echevins de Jette.